



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU 30 MARS 2018**

Présents : Michel FISCHER, Alain MAUBEY, Véronique PAILLARD, Henri GUICHARD, Brigitte BONDIVENNE, Laurent BRAYARD, Laurence CAMBRAY, Sébastien LONGIN, Louis LUX, Delphine PRUDENT, Chantal REYBARD, Isabelle SAILLARD, Michel TRONTIN.

Absent : Hubert POMMIER.

Excusée Jocelyne FAUVEY qui donne pouvoir à Alain MAUBEY.

Secrétaire de séance : Henri GUICHARD.

BUDGET PRIMITIF ET TAUX D'IMPOSITION

Le Maire présente le budget pour l'année 2018. Il passe en revue article par article, chapitre par chapitre toutes les dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement. Il donne les explications nécessaires à sa compréhension et apporte les réponses aux questions posées.

Fonctionnement :

Il s'équilibre en dépenses et en recettes à 658 316 €.

Investissement :

Il s'équilibre en dépenses et en recettes à 337 963 €.

Le budget est adopté à l'unanimité.

En préalable, le Maire a longuement expliqué que :

Le budget communal 2018 s'inscrit dans une logique de maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en poursuivant les services auxquels nous sommes engagés, mais également dans la poursuite des projets structurant pour la commune en dégagant des possibilités de financement en investissement.

La fusion avec ECLA en 2017 avait modifié fortement la répartition des taux de fiscalité sans conséquence pour le contribuable, la variation des taux communaux étant compensée dans le même temps par la variation des taux intercommunaux.

Cette harmonisation des taux sur 4 ans se poursuit en 2018. Il est proposé de maintenir à l'identique la fiscalité du bloc communal (Commune et Intercom). Les taux baissant sur la part ECLA, nous

réajustons nos taux communaux de la même valeur. Il n'y aura donc aucun changement pour le contribuable hormis la variation annuelle des bases que nous ne maîtrisons pas.

Ce réajustement de taux communaux est destiné à financer des transferts de charges de l'agglo vers les communes (bande roulement voirie par exemple) et poursuivre des investissements.

	Taxe d'habitation		Taxe foncière bâtie		Taxe foncière non bâtie	
	2017	2018	2017	2018	2017	2018
COMMUNE	6.99	7.42	11.18	12.14	28.95	30.69
ECLA	12.99	12.56	4.14	3.18	8.62	6.88
TOTAL	19.98	19.98	15.32	15.32	37.57	37.57

Ces nouveaux taux sont eux aussi adoptés à l'unanimité.

AMORTISSEMENTS

Le maire rappelle l'obligation pour la commune de pratiquer les amortissements et propose en conséquence d'amortir les derniers travaux sur le réseau d'eau pour la mise en conformité des branchements sur 30 ans. Avis favorable du Conseil.

CONVENTION INFORMATIQUE AVEC LE SIDEC

Comme chaque année, le service informatique du SIDEC propose aux collectivités du Jura de confirmer leur adhésion aux services informatiques mutualisés. Pour 2018 un avenant à la convention est proposé : le conseil accepte cette nouvelle convention.

URBANISME

Le Conseil municipal est informé des décisions d'urbanisme suivantes :

* Vu la demande de certificat d'urbanisme opérationnel formulée par un particulier pour l'aménagement d'un logement et la création ou modification d'ouvertures situé au Moulin des Prés à Vaux sous Bornay, la décision défavorable se réfère à la réglementation en vigueur qui interdit toute modification d'urbanisme dans ce secteur classé en zone rouge du plan de prévention des risques inondations.

* Avis favorable à une demande de certificat d'urbanisme opérationnel rue de Bonacre sous réserve de l'application des prescriptions locales.

Le Conseil municipal est informé des demandes d'urbanisme suivantes :

Demandes de permis de construire d'une maison individuelle rue de la Chenauvière, et Montée du Tartre.

QUESTIONS DIVERSES

* En 2018, la redevance d'enlèvement des ordures ménagères est remplacée par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères dont le taux voté par ECLA est de 7.69 appliqué aux bases des impôts fonciers bâtis.

* Les compteurs Linky seront installés courant juin sur le territoire de la commune de Macornay. Chaque abonné en sera informé 30 à 45 jours avant l'intervention. Chacun conserve la liberté de le refuser, la commune n'étant en rien concernée par ces choix.

* Le Maire a pris contact avec la gendarmerie pour faire respecter la vitesse des véhicules dans le village et l'interdiction aux véhicules de plus de 3.5 tonnes d'emprunter la rue du Revermont.

INFORMATIONS

* Le Conseil municipal du 29 juin est avancé au 22 juin.

* Cérémonies au monument aux Morts à 11H30

Dimanche 29 avril, journée du Souvenir

Mardi 08 mai, commémoration de l'Armistice

* Le fleurissement des massifs communaux est programmé le samedi 19 mai matin.

Le Maire



Michel FISCHER



Le Secrétaire de Séance,



Henri GUICHARD.